



113-115, rue Saint Gabriel  
59800 LILLE  
Tél : 03 20 51 90 47  
[www.csjacquard.fr](http://www.csjacquard.fr)

## Accueil de Loisirs et Accueil Périscolaire

2022 / 2023

### Règles de fonctionnement

---

### **CONTACTS**

---

Centre social 113-115 rue Saint Gabriel à Lille 03 20 51 90 47  
Chats Perchés 140 rue du Buisson à Lille 03 20 55 63 98

Site internet : [www.csjacquard.fr](http://www.csjacquard.fr)  
E-mail : [contact@csjacquard.fr](mailto:contact@csjacquard.fr)  
Facebook : [Centre Social Albert Jacquard](#)

---

### **L'Accueil Périscolaire (Garderie)**

---

Lieu d'Accueil		
CHATS PERCHES : 140 rue du Buisson 59800 LILLE		
Horaires		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Matin de 7 h 30 à 8 h 30	Soir de 16 h 30 à 18 h 30

L'accueil périscolaire (Garderies) est organisé par le centre social sur l'annexe « Les Chats Perchés ». Cet accueil est exclusivement mis en place pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Jules Simon-Anatole France.

---

## **L'Accueil de Loisirs (ACM)**

---

L'accueil de loisirs (Accueil Collectif de Mineurs) est organisé par le centre social sur 2 sites dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Des animations, à la fois ludiques et éducatives sont proposées tout au long de l'année avec la mise en place d'ateliers de découverte, des sorties et des séjours. Des projets sont également menés en collaboration avec les parents et différents partenaires.

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires. La restauration est possible avec la gestion municipale.

Pour les familles qui le souhaitent, un accueil relais est organisé en début et en fin de journée avec un supplément.

### **Les horaires de l'accueil de loisirs durant les mercredis**

Accueil de loisirs	Matin de 9 h 00 à 13 h 30	Après-midi de 13 h 30 à 18 h 00
Accueil relais	8 h 30 à 9 h 00	18 h 00 à 18 h 30

### **Les horaires de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires**

Accueil de loisirs	Journée complète : de 9 h 00 à 17 h 00
Accueil relais	De 8 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30

---

## CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTION

---

### **a. Adhésion de janvier à décembre :**

Le centre social est une association. L'adhésion famille est de 5 € pour un quotient familial de moins de 700 € et de 8 € au-delà.

### **b. Dossier d'inscription :**

Même pour un accueil occasionnel, un dossier doit être ouvert. Il est essentiel à la communication entre le centre et la famille pour les données concernant l'enfant (coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence, problèmes de santé, régime alimentaire...).

L'inscription s'effectue exclusivement au siège du centre social 113 - 115 rue Saint Gabriel. Dès que votre enfant est inscrit à l'école, vous pouvez remplir ce dossier. Il est téléchargeable sur le site Internet du centre social.

### **c. Restauration :**

La réservation des repas s'effectue auprès de la mairie de quartier, par l'espace famille privé sur internet, par téléphone (03 20 49 59 59) ou par mail [passenfant@mairie-lille.fr](mailto:passenfant@mairie-lille.fr)

### **d. Pièces complémentaires**

L'accueil des moins de 3 ans se fait uniquement pour les enfants scolarisés ou sur présentation du certificat de scolarisation pour la rentrée. Un certificat de scolarité est exigé pour l'inscription.

Dans le cas où votre enfant n'est plus accepté à l'école pour diverses raisons, vous devez en informer le Centre Social.

Lors d'une séparation ou d'un divorce, il faut nous fournir un exemplaire de la décision de justice concernant la garde des enfants.

---

## LES REGLES A RESPECTER

---

### a. Le respect des horaires

Les familles sont tenues de respecter les horaires des accueils de loisirs. **En cas de non-respect des horaires, un supplément de 4.80 € sera appliqué à partir de 10 minutes de retard.**

En cas de retard important, l'enfant sera confié au commissariat de police, le personnel ne pouvant en aucun cas prendre la responsabilité de garder ou de reconduire un enfant.

En cas de retards importants et répétés des parents, une exclusion temporaire pourra être prononcée.

**Nous vous rappelons que les enfants doivent être déposés pour le matin avant 9h30 et l'après-midi avant 13h45. Seuls les enfants justifiant d'un rendez-vous médical en dehors de ces horaires seront accueillis.**

### b. Le respect des règles de vie

Les enfants sont tenus de se conduire correctement entre eux, vis-à-vis du personnel et du matériel. Le non-respect des règles élémentaires de discipline, de politesse ainsi que les manifestations répétées perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet d'un avertissement écrit à l'attention des parents pour une rencontre avec les responsables de ces temps d'accueil.

En cas de mise en danger ou de récurrence d'un comportement inapproprié, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Les enfants ne doivent pas détenir d'objets de valeur (bijoux, argent, vêtements, jeux, cartes Pokemon, etc...). En cas de vol ou perte, la responsabilité du centre social ne pourra pas être engagée.

L'accueil est placé sous la responsabilité du centre social et se déroule au sein des écoles (à l'annexe « Les Chats Perchés »). A ce titre, le principe de laïcité est respecté.

### c. Autorisations écrites de départ et récupération des enfants

Seules les personnes autorisées dans le dossier d'inscription du centre social pourront récupérer les enfants. Une pièce d'identité sera exigée.

Les parents ayant inscrit leurs enfants en accueil périscolaire et reprenant néanmoins leur enfant à la sortie de l'école doivent impérativement se manifester auprès de l'équipe d'animation.

En cas de séparation, les deux parents restent titulaires de leur droit de garde tant qu'un juge aux affaires familiales n'a pas statué sur les conditions de garde légale et de prise en charge de l'enfant.

### d. Droit à l'image

Dans le cadre des activités, les enfants peuvent être photographiés ou filmés en vue de publication ou diffusion. Les parents ne le souhaitant pas doivent l'indiquer au moment de l'inscription dans le dossier d'inscription.

---

## INSCRIPTION, RESERVATION, ANNULATION, ABSENCE

---

### a. L'inscription

Sans dossier d'inscription dûment enregistré, **aucune réservation ne sera possible**, l'enfant ne pourra pas être accueilli. Cette inscription doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

La réactualisation des informations contenues dans le dossier est obligatoire, ce dernier comportant des données sanitaires et les coordonnées des parents indispensables à l'accueil des enfants.

Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, les parents doivent obligatoirement informer le centre social de tout changement en cours d'année scolaire et notamment d'adresses, de coordonnées téléphoniques et de modification du droit de garde.

Nous attirons votre attention, pour les inscriptions en ligne, votre adresse mail est le seul lien avec le centre social. En cas de changement, il est dans votre intérêt d'en informer l'accueil.

Vous pouvez à tout moment vérifier vos données (inscription, réservation...) sur le **Portail Famille** sur le site Internet du centre social.

Certains mails du centre social atterrissent dans les SPAMS. Merci de vérifier régulièrement.

### b. Réserveation

Une fois l'enfant inscrit par le dossier d'inscription, plusieurs solutions s'offrent aux parents pour réserver :

- soit directement en ligne via le **Portail Famille** sur le site Internet ;
- soit auprès de l'accueil au centre social aux heures d'ouverture.

Le nombre de places disponibles est déterminé par un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la CAF et de la PMI. L'encadrement est adapté en conséquence. Les réservations sont possibles en fonction des places disponibles.

Les réservations se font par périodes afin de faciliter l'organisation de chacun et d'offrir un meilleur service aux familles.

Il est possible d'inscrire son enfant dès l'ouverture des périodes de réservations.

**Attention certains mails vont directement dans les spams, veuillez vérifier régulièrement.**

**Le règlement doit se faire dans les 7 jours, en cas de non règlement toutes vos réservations seront annulées.**

Si votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil Périscolaire et les mercredis nous ne pouvons l'accueillir.

Pour une réservation de dernière minute, **il faut faire** une demande par mail : [contact@csjacquard.fr](mailto:contact@csjacquard.fr) **avant 17h00 pour un créneau le lendemain matin ou avant 10h00 pour l'accueil du soir.**

### c. Annulation

Pour les mercredis et le périscolaire, **l'annulation de créneaux doit se faire au minimum 7 jours calendaires avant sur le Portail Famille.**

Les réservations annulées font l'objet d'un avoir.

**Une période de vacances réservée ne peut être annulée.**

En cas de maladie de l'enfant, l'annulation reste possible avec un justificatif (certificat médical) déposé à l'accueil du centre social **dans les 48h** ou par mail : [contact@csjacquard.fr](mailto:contact@csjacquard.fr)

### d. Absence

Toute absence non justifiée sera facturée.

Sur le temps périscolaire et les mercredis, **à titre exceptionnel**, il est possible d'annuler **48h avant** l'absence prévue, et seulement 2 fois dans l'année.

---

## FACTURATION

---

### a. Facture

Concernant la facturation,

La facturation sera établie sur la base des réservations :

**Réservation payée = prestation facturée.**

**Tout forfait entamé est dû.**

**Sur demande (par e-mail)**, la facture vous sera envoyée par e-mail.

Pour les familles séparées ou divorcées, si vous souhaitez une facture à votre nom, un dossier d'inscription par adulte doit être enregistré au centre social.

Les demandes de régularisation ne peuvent être prises en compte que pour l'année scolaire en cours.

En cas de changement de Quotient Familial en cours d'année, il ne peut y avoir de rétroactivité sur les factures déjà émises.

### b. Moyens de paiement

Les Chèques ANCV sont acceptés – Espèces – Chèques ou en ligne via le Portail Famille

---

## BESOINS SPECIFIQUES

---

### a. **Projet d'accueil individualisé**

Aucune adaptation alimentaire ne sera faite sans PAI. Aucun traitement médical ne sera administré sans PAI. Le PAI doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire et actualisé en cours d'année si besoin.

Si le médecin a fourni un protocole d'urgence, il faut impérativement l'expliquer et le fournir à la direction du secteur. Il doit être joint au PAI.

### b. **L'accueil des enfants porteurs de handicap**

Afin de faciliter cet accueil, le centre social définit les besoins d'accompagnement en lien avec la famille et, si nécessaire, en lien avec l'école.

---

## CONDUITE TENUE EN CAS D'ACCIDENT

---

Le personnel du centre social est habilité à apporter des soins simples (pansements...). Les parents sont informés de ces incidents par l'équipe d'animation.

En cas d'accident plus grave, l'équipe d'animation n'est pas habilitée à effectuer des actes médicaux. Les services médicaux (pompiers, SAMU) sont alertés aussitôt et l'équipe d'animation prévient les parents.

En cas d'absence des parents, ou s'ils ne peuvent se déplacer, un responsable accompagne l'enfant au centre hospitalier.

## CALENDRIER INSCRIPTIONS

### Périscolaires 2022 / 2023

Périodes d'inscriptions du Périscolaire	Périodes d'ouvertures des réservations
Du 1 <sup>er</sup> Septembre au 21 Octobre 2022	Du 02/07/2022 au 15/10/2022
Du 7 Novembre au 16 Décembre 2022	Du 15/10/2022 au 10/12/2022
Du 03 Janvier au 10 Février 2023	Du 10/12/2022 au 04/02/2023
Du 27 Février au 14 Avril 2023	Du 04/02/2023 au 08/04/2023
Du 02 Mai au 07 Juillet 2023	Du 08/04/2023 au 01/07/2023

### Accueil des Mercredis 2022 / 2023

Périodes d'inscriptions des Mercredis « ALSH »	Périodes d'ouvertures des réservations
Du 07 Septembre au 19 Octobre 2022	Du 02/07/2022 au 13/10/2022
Du 09 Novembre au 14 Décembre 2022	Du 15/10/2022 au 08/12/2022
Du 04 Janvier au 08 Février 2023	Du 10/12/2022 au 02/02/2023
Du 1 <sup>er</sup> Mars au 12 Avril 2023	Du 04/02/2023 au 06/04/2023
Du 03 Mai au 05 Juillet 2023	Du 08/04/2023 au 29/06/2023

### VACANCES SCOLAIRES 2022 / 2023

Périodes d'inscriptions des vacances scolaires « ALSH »	Périodes d'ouvertures des réservations
<b>ALSH Automne 2022</b> Du lundi 24 Octobre au vendredi 04 Novembre 2022	Du 02/10/2022 au 19/10/2022
<b>ALSH Fin d'Année 2022 / 2023</b> Du lundi 19 Décembre 2022 au 02 Janvier 2023	Du 26/11/2022 au 14/12/2022
<b>ALSH Hiver 2023</b> Du lundi 13 au vendredi 24 Février 2023	Du 21/01/2023 au 08/02/2023
<b>ALSH Printemps 2023</b> Du lundi 17 au vendredi 28 Avril 2023	Du 25/03/2023 au 12/04/2023
<b>ALSH ETE 2023</b> Du lundi 10 Juillet au 25 Août 2023	Du 10/06/2023 au 01/07/2023

**Vacances de fin d'Année uniquement au Centre Social Albert Jacquard 113/115 Rue St Gabriel Lille.**

**Vacances d'été pour le mois d'Août uniquement au Centre Social Albert Jacquard 113/115 Rue St Gabriel Lille**

1. Je fais ma demande d'inscription sur le portail famille. J'attends la validation de l'accueil
2. Je fais ma demande de réservation

**(sans demande d'inscription = pas de réservation possible)**

## PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarification PERISCOLAIRE			
Quotient Familial	Forfait Matin	Forfait Soir	Forfait Matin et Soir
0 à 369	0,22 €	0,44 €	0,66 €
370 à 499	0,30 €	0,60 €	0,90 €
500 à 699	0,50 €	1,00 €	1,50 €
700 à 799	1,08 €	2,16 €	3,24 €
800 à 950	1,36 €	2,72 €	4,08 €
951 à 1249	1,64 €	3,28 €	4,92 €
1 250 à 1551	1,94 €	3,88 €	5,82 €
1 552 et 1 999	2,20 €	4,40 €	6,60 €
2 000 et 2 999	2,30 €	4,60 €	6,90 €
3 000 et 99 999	2,40 €	4,80 €	7,20 €
EXTRA MUROS	2,76 €	5,52 €	8,28 €

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2022, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemoises.

Tarification MERCREDIS			
Quotient Familial	Forfait Matin	Forfait Demi-journée	Forfait Soir
0 à 369	0,11 €	0,99 €	0,11 €
370 à 499	0,15 €	1,40 €	0,15 €
500 à 699	0,25 €	2,24 €	0,25 €
700 à 799	0,54 €	2,47 €	0,54 €
800 à 950	0,68 €	3,43 €	0,68 €
951 à 1249	0,82 €	4,43 €	0,82 €
1 250 à 1551	0,97 €	4,94 €	0,97 €
1 552 et 1 999	1,10 €	5,91 €	1,10 €
2 000 et 2 999	1,15 €	6,12 €	1,15 €
3 000 et 99 999	1,20 €	6,33 €	1,20 €
EXTRA MUROS	1,38 €	7,28 €	1,38 €

Ce tarif comprend le temps d'animation de la pause méridienne

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2022, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemoises.

Tarification VACANCES SCOLAIRES			
Quotient Familial	Accueil Relais à la demi-heure	Forfait à la journée	Accueil Relais à la demi-heure
0 à 369	0,11 €	1,76 €	0,33 €
370 à 499	0,15 €	2,48 €	0,45 €
500 à 699	0,25 €	3,98 €	0,75 €
700 à 799	0,54 €	4,39 €	1,62 €
800 à 950	0,68 €	6,09 €	2,04 €
951 à 1249	0,82 €	7,82 €	2,46 €
1 250 à 1551	0,97 €	8,78 €	2,91 €
1 552 et 1 999	1,10 €	10,50 €	3,30 €
2 000 et 2 999	1,15 €	10,87 €	3,45 €
3 000 et 99 999	1,20 €	11,25 €	3,60 €
EXTRA MUROS	1,38 €	12,94 €	4,14 €

Ce tarif comprend le temps d'animation de la pause méridienne

Par décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2022, les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que pour les familles lilloises et hellemoises.

**LA PAGE 11 est à**  
**NOUS RETOURNER COMPLETEE ET SIGNEE**

**MERCI**



113-115, rue Saint Gabriel  
59800 LILLE  
Tél : 03 20 51 90 47  
[www.csjacquard.fr](http://www.csjacquard.fr)

## Accueil de Loisirs et Accueil Périscolaire

2022 / 2023

### Règles de fonctionnement

**Merci de cocher l'ensemble des cases pour confirmer que vous avez bien pris connaissance de ce règlement intérieur.**

- Vous confirmez avoir pris connaissance du règlement intérieur 2022-2023
- Vous avez pris connaissance de la grille tarifaire. Le tarif est en forfait
- En cas de retard, un supplément de 4.80 € sera appliqué à partir de 10 minutes de retard
- Le règlement des réservations doit se faire dans les 7 jours, sinon toutes les réservations seront annulées
- L'annulation de créneaux doit se faire au minimum 7 jours calendaires avant sur le Portail Famille
- Aucune annulation n'est possible sur une période de vacances scolaires
- L'accès au Portail Famille sera bloqué si vous n'êtes pas à jour dans vos paiements
- Pour bénéficier d'un avoir, le certificat médical est à déposer à l'accueil ou envoyer par mail à l'adresse [contact@csjacquard.fr](mailto:contact@csjacquard.fr) dans les 48h.

✂ .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date : .....

Signature :